

ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DU 13.06.2023

Président : Frédéric Mercier
Secrétaire : Aude Briand

1. Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue.
Appel par le secrétaire : 29 membres sur 42 sont présents.
2. **Lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023**
Karine Michoud demande une modification en page 3 ; il s'agit d'une question de Karine Plomb en ce qui concerne la question pour la mise à l'enquête partielle.
Mis aux voix : Accepté à la majorité avec une abstention.
3. **Assermentation de M. Stéphane Barbey, nouveau Municipal**
Le président procède à l'assermentation.
4. **Démission(s) – Admission(s)**
M. Christian Breux est membre démissionnaire suite à son départ de la commune.
5. **Préavis 04/2023, les comptes et la gestion pour l'année 2022**
Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :
Le total des amortissements et des attributions obligatoires se monte à Fr. 159'344.14

- Total des charges	Fr. 1'109'989.03
- Total des revenus	Fr. 1'113'905.81
Soit un bénéfice de	Fr. 3'916.78

Rachel Perret rapportrice de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Questions

Jean-Michel Plomb : l'augmentation du poste charges scolaires est-elle liée directement au nombre d'écopier ou au fonctionnement scolaire ?

Réponse de la Municipalité : c'est un tout et cela va continuer d'augmenter.

Cédric Bolay : les actifs et les passifs sont conséquents.

Réponse de la boursière : voici le détail du compte des actifs transitoires : provisions pour la péréquation, réforme policière, bouclement des impôts, décompte de déchetterie pour la commune de Rovray, la SUVA, caisse AVS, la ristourne de taxe au sac du dernier trimestre, LAA, etc.

Pour les passifs transitoires : pour rappel il s'agit de factures que l'on reçoit en janvier, février qui concerne l'exercice précédent, soit la Romande Energie, STEP, le service de la population, Swisscom, les honoraires du bureau Jaquier Pointet SA, géomètres.

Mis aux voix :

Art. 1 Les comptes de l'exercice 2022 sont acceptés.
Charges : Fr. 1'109'989.03 Revenus : Fr. 1'113'905.81
Bénéfice : Fr. 3'916.78

Accepté à l'unanimité.

Art. 2. La gestion de l'exercice 2022 est acceptée.

Accepté à l'unanimité.

6. [Préavis 05/2023, l'arrêté d'imposition 2024/2025](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

La Municipalité propose au Conseil général de conserver le taux fiscal actuel à 75% pour les années 2024/2025. Les résultats de l'année de 2022 nous confortent dans ce choix

Rachel Perret rapportrice de la commission de gestion présente un rapport favorable.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

Mis aux voix :

Article 1 L'arrêté d'imposition pour les années 2024/2025 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

Accepté à l'unanimité

Article 2 L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Accepté à l'unanimité

7. [Préavis 06/2023, la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord Vaudois](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Le présent préavis, propose d'adopter la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois, selon le préavis du Conseil intercommunal du SDIS régional du Nord Vaudois du 31 août 2022.

Yan Delisle de la commission ad'hoc présente un rapport favorable.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

Mis aux voix :

Article 1 L'Avenant N°1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Accepté à l'unanimité

Article. 2 L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Accepté à l'unanimité

Article 3 La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Accepté à l'unanimité

8. [Election du bureau du Conseil Général](#)

À la suite de son élection, le bureau du Conseil Général 2023/2024 est composée comme suit :

- Le président : Frédéric Mercier est élu à l'unanimité
- Le vice-président : Cédric Bolay est élu à l'unanimité
- Les scrutateurs : Steve Gottraux – Gabrielle Jeanneret sont élus à l'unanimité
- Les scrutateurs suppléants : Olivier Tellenbach – Yann Delise sont élus à l'unanimité.

9. [Election de la commission de gestion](#)

À la suite de son élection, la commission de gestion 2023/2024 est composée comme suit :

- Membres : Rachel Perret - Nils Tuchsmid - Philippe Delisle sont élus à l'unanimité.
- Les suppléantes : Alejandro Lopez – Jérôme Maurer sont élus à l'unanimité.

10. Communications de la Municipalité

François Marmier, Syndic

Remercie l'assemblée pour la confiance et l'approbation des différents préavis.

La Municipalité va également réfléchir à la possibilité d'inviter les suppléants de la commission de gestion à venir participer aux séances pour qu'ils puissent avoir une idée de comment fonctionne la dite commission.

Sonia Tellenbach, Municipale

Il y a un nouveau bus scolaire en fonction depuis la rentrée scolaire et ce en plus de la Poste. En 2030, il y aura d'après les projections 1'000 élèves et actuellement on est à 800.

Le projet de construction scolaire à Yvonand avance mais très lentement.

La réalisation du couvert du Covet est présenté à l'assemblée en image.

Jérôme Gottraux, Municipal

Tous les objets communaux sont actuellement loués, après des changements de locataires.

Sébastien Mercier, Municipal

Les travaux pour la récupération des eaux claires sur les routes de la commune sont terminés.

Yanick Streit, Municipal

Les travaux à la STEP sont terminés, ainsi que les travaux de la réfection des berges du ruisseau du Laviau.

Il remercie l'assemblée et ses collègues pour le plaisir qu'il a eu en tant que Municipal.

11. Intervention individuelles

Cossette Chevalley : est-il prévu de faire quelque chose pour le cadran côté Hôtel de Ville.

Réponse du Syndic : *Oui, le mouvement est différent des deux côtés. Pour la remise en état il faut prévoir un coût de CHF 3'000. – à CHF 4'000.--.*

Antoine Chevalley : souhaite savoir où en est la mise à l'enquête du réseau d'eau ?

Réponse du Syndic : *pour le moment il n'y a pas grand-chose qui bouge, l'aménagement du territoire est compliqué.*

Steve Gottraux : comment fonctionne l'analyse d'eau entre les communes ?

Réponse du Syndic : *il s'agit d'une moyenne générale, sur le document en bleu c'est les sources de chaque commune.*

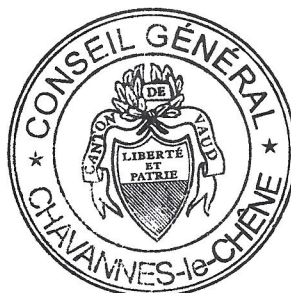
Cédric Bolay : la commune semble être perdante au niveau de la future péréquation.

Réponse du Syndic : *effectivement on est dans les 70 communes qui sont déficitaires.*

Dans les calculs, ils ont pris par rapport à l'année 2022 et cette année-là a été une trop bonne année financièrement parlant.

L'assemblée est remerciée et la séance est levée à 21h25.

Le Président :
Frédéric Mercier



La Secrétaire :
Aude Briand

